

## Conseil ,municipal du vendredi 15 octobre 2010

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

### 1) Forêt

a) Madame Laurand et Monsieur Simon de l'ONF présentent le document sur lequel, en partenariat avec la commission communale chargée de la forêt, ils travaillent depuis le 1<sup>er</sup> février et qui va nous engager pour les 20 ans à venir.

Après échanges, et même si les revenus prévisionnels sont moindres, le conseil adopte la proposition de gestion qui est proposée et dont la conclusion est celle-ci :

*« Les conséquences des choix sylvicoles proposés ne seront appréciables qu'à moyen voire à long terme mais ces orientations permettront de léguer aux générations futures une forêt en meilleur équilibre, plus apte à remplir ses fonctions écologiques, économiques et sociales. »*

b) Une offre nous est faite pour le lot de bois qui n'a pas été vendu à Fontaine le 4 octobre dernier. Le conseil la juge insuffisante. Il ne sera donc pas donné suite.

c) affouage : conformément à la loi « Grenelle 2 » de juillet 2010, l'affouage sera dorénavant réservé uniquement à ceux qui en ont besoin pour leur usage personnel. Un courrier explicatif sera envoyé à tous ceux qui se sont inscrits.

### 2) Etang communal

a) L'étang sera aleviné cet automne (gardons, carpes, tanches) et ouvert pour l'inauguration qui est prévue le 21 mai 2011. Il sera géré par le Comité des fêtes suivant le règlement proposé par la commission qui s'est réunie début octobre. Les cartes seront réservées aux habitants du village (5 € jusqu'à 14 ans, 10 € à partir de 15 ans) et vendues au secrétariat de mairie durant la semaine, au bureau de tabac durant le week end.

b) Le conseil accepte le devis proposé par la Maison familiale d'Aillevillers pour la réalisation des aménagements de loisirs prévus aux abords de l'étang : arboretum, tables et bancs, plantations, panneau d'accueil...

### 3) Personnel communal

a) Dylan Laurent, de Corbenay, en formation « espaces verts » à la Maison familiale de Chargey-les-Gray, effectuera, en alternance, son stage en situation avec nos employés municipaux.

b) Dès que possible, un CAE sera proposé, après entretien, à l'un des jeunes chercheurs d'emploi qui nous ont, via Pôle emploi, adressé un CV.

c) Monsieur Henny prenant sa retraite le 28 février 2011, il nous faut procéder au recrutement d'un nouvel employé. Le poste vacant sera, comme l'exige la loi, déclaré au Centre de gestion à Vesoul. Une annonce sera également apposé sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 5 novembre. Celles-ci seront examinées en commission le 8 et les candidats retenus convoqués pour audition le 16. Enfin, décision sera prise en conseil municipal le 18.

d) Le 3<sup>ème</sup> poste d'ATSEM est supprimé et remplacé, pour l'année scolaire en cours, par un poste d'employée polyvalente sur le site de la nouvelle école.

#### 4) Litige en cours

Un ancien fossé, situé entre les propriétés Grandjean et Géhin, est cause de problèmes de voisinages qu'aucune conciliation ne parvient à régler. Les juristes consultés à ce sujet nous indiquent que ce fossé n'appartient pas à la commune mais est classé « Domaine public », qu'il est donc inaliénable, c'est-à-dire qu'aucun propriétaire ne peut le revendiquer même s'il est à l'abandon depuis des décennies. La haie qui l'occupe et qui est cause de ces problèmes de voisinage sera donc enlevée durant l'hiver.

#### 5) Divers

a) Le rapport de l'hydrogéologue concernant nos captages d'eau et leur protection est enfin arrivé. Nous allons pouvoir passer au stade de l'enquête publique.

b) Lundi 18 octobre, l'entreprise Boiron s'installe au village pour plusieurs mois. Elle va d'abord installer le transformateur qui était en attente à l'extrémité de la rue des Princes, puis, dans cette même rue des Princes, elle terminera, côté village, l'enfouissement des lignes « téléphone et électricité ». Enfin, elle réalisera l'enfouissement des réseaux secs dans la rue Henri Duhaut.

c) Les enfouissements des lignes HTA commenceront elles aussi avant la fin de l'année. Le conseil valide le plan d'installation proposé par ERDF et autorise le Maire à signer les conventions.

d) Les diagnostics « accès handicapés » des principaux bâtiments communaux viennent de nous parvenir. Nous les examinerons lors de la préparation du budget pour faire un plan pluriannuel de mise aux normes.

e) Trois devis ont été demandés pour la démolition de la maison Aubry. Le Conseil accepte le moins-disant (entreprise Damioli). Par ailleurs, à l'issue des travaux de démolition, un géomètre sera sollicité pour, avec Monsieur Lassieur, qui veut installer son entreprise près du local des pompiers, remodeler l'ensemble des parcelles de l'endroit.

f) Une petite parcelle de terrain (2a) contiguë à leur maison est vendue à M. et Mme Baguet. Tous les frais (géomètre, notaire) sont pris en charge par l'acheteur.

g) Trois devis ont été demandés pour l'installation, au secrétariat, du logiciel de dématérialisation des actes administratifs. La proposition de la maison Berger-Levrault est retenue. Le nouveau logiciel de gestion e-magnus sera installé par la même occasion.

h) Une élève du village (Mélanie Méline), élève du Lycée Jeanne d'Arc de Remiremont est subventionnée pour un séjour linguistique prévu à Londres avec sa classe au printemps prochain.

Prochain Conseil : jeudi 18 novembre.